
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 24 juillet 2020 à 9 h
tenue en en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
M. Mathieu Thibault, agent de systèmes de gestion

Était aussi présent :

M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA20 10 200

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 juillet 2020, à 9 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation signifiés aux membres du conseil;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 juillet 2020, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

CA20 10 201

Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-6 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eaux, les édifices publics et les espaces publics afin de supprimer les interdictions concernant l'utilisation des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques afin d'appliquer le Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0008-6 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eaux, les édifices publics et les espaces publics afin de supprimer les interdictions concernant l'utilisation des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques afin d'appliquer le Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0008-6 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eaux, les édifices publics et les espaces publics afin de supprimer les interdictions concernant l'utilisation des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques afin d'appliquer le Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1202577006

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens pouvaient transmettre leurs questions par téléphone ou par courriel à tout moment avant la séance.

Mme Chantal Trottier

-Temps alloué au clignotant vert sur le boul. Pie IX pour tourner sur le boul. Henri-Bourassa, direction Est, problème de refoulement de voitures;

-Problème de circulation/congestion à la jonction du boul. Léger et du boul. Henri-Bourassa, à l'approche du boul. Pie IX, près de la rue Armand-Lavergne, en direction ouest.

À 9 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2020.